



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

## **Compte rendu du Comité Directeur du CODERS34**

**Jeudi 19 octobre 2023**

**Mmes et MM. les membres du Comité Directeur (CD) :**

*Présents :*

André FARIZON Président – Jean-Louis BRUN Secrétaire Général - Marie-France RICO Trésorière - Colette GRILLET Référente formation, Responsable commission Formation - Maddie BICOS Instructrice Fédérale, Responsable commission médicale

*Excusés :*

Renée GRILLAT Vice-Présidente - Erick MARX Instructeur Fédéral

### **ORDRE DU JOUR**

1. gouvernance FFRS et système informatique FFRS360' vs SE2i
2. formation
3. point sur nos finances
4. demande de subvention FFRS
5. points divers

---

### **DESTINATAIRES**

- Comité Directeur du CODERS34
- Présidents de clubs CODERS34
- CODERS Occitanie

---

### **PIECES JOINTES**

Bilan provisoire au 31 août 2023



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

## **Ouverture par le Président André FARIZON (Début 9h00)**

Le président André FARIZON remercie les présents et ouvre l'ordre du jour

### **1. Gouvernance FFRS et système informatique FFRS360' vs SE2i**

Plus d'un mois après l'ouverture de la saison 2023/2024, l'ensemble du Comité Directeur du CODERS34 s'accorde pour affirmer que la situation tant dans la gestion des adhésions que dans la programmation des stages est catastrophique et dommageable pour l'ensemble des clubs.

Il suppose aussi que cette situation ne pourra que s'améliorer dans le temps, mais en l'état actuel des choses, croire en notre mission relève de la gageure.

- enregistrement des adhésions : ex. : FFRS360' affiche pour l'AMUCS 26 licences alors qu'elle détient 156 adhésions rien qu'en randonnée.  
De surcroît, un mois après l'adhésion, la majorité des licences n'a toujours pas été délivrée. Comment les obtenir pour pouvoir animer en toute sécurité ?
- langage inadapté : pour une adhésion, FFRS360' et Salesforce parlent de « Commande ». Pour une remise de licence, de « service après-vente » etc... Quel est le rapport avec une association ?
- formations des dirigeants continuellement repoussées
- surcharge de travail et retour au papier pour les trésoriers des CORERS, CODERS et clubs. A titre d'exemple, la trésorière du CORERS a reçu le relevé des versements de la fédé pour le mois de septembre soit 416 pages !
- gestion des stages : depuis la fermeture de Télémat le 31 août et son inaccessibilité fixée au 31 octobre, c'est un véritable retour en arrière pour la gestion des stages de formation. Plus aucun stage n'étant affiché, nous en sommes revenu à l'antique gestion papier.

Officiellement, on annonce aux instructeurs une mise en service du nouveau système début novembre au mieux mais plutôt 1<sup>er</sup> semestre 2024 sur une version qui ne sera sans doute pas définitive. Dans l'intervalle comment faisons-nous vivre nos clubs ?

Le CODERS34 se pose donc la question de la pertinence du choix d'un tel système ultra centralisateur plus adapté aux entreprises qu'à des associations sans but lucratif et reste inquiet quant à l'avenir de nos clubs.

Il faut en effet savoir que certains refusent de communiquer leurs fichiers des activités non sportives donc non passibles d'une licence FFRS et de ce fait envisagent sérieusement de quitter la Fédé. Car quid de l'utilisation à des fins commerciales par Salesforce de nos fichiers de licenciés ?



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

## 2. Formation

**PSC1 Rappel de la procédure** : les Présidents de Clubs doivent envoyer leurs factures à la Trésorière du CODERS34 (Marie-France Rico) et l'attestation à la référente formation (Colette Grillet).

Un club qui ne serait pas affilié au CODERS34 pour défaut de paiement de sa cotisation d'affiliation selon le barème suivant :

- 23 € moins de 50 licenciés,
- 30 € de 50 à 100 licenciés,
- 38 € de 101 à 150 licenciés,
- 46 € de 151 à 200
- 61 € au-delà,

ne pourra en aucun cas prétendre être remboursé des frais de stage correspondants, PSC1 comme tous autres stages.

**Gestion des stages post Télémat** : Pour les stages du 1<sup>er</sup> semestre 2024, c'est-à-dire post Télémat SE2i, la procédure est la suivante :

- la FFRS envoie sous fichier XLS la liste des stages prévus (Lieu et date), soit au CODERS, soit directement aux clubs isolés ;
- le CODERS exploite ce fichier et le transfère à même fin aux référents formation des CODERS
- ce fichier exploité est ensuite adressé aux Présidents et référents formation des clubs.

**FCB / FIA** : demandé par le CODERS34 depuis des années, cette formation est enfin accolée au M1 portant la durée de ce module à 4 jours.

**Défraiement des stages** : Pour les stages hors Occitanie, la prise en charge des frais de stage et de 50% des frais de déplacement est effectuée que si un stage équivalent n'est pas programmé sur le territoire de l'Occitanie

En cas de dérogation à ce principe pour nécessité justifiée et impérieuse, la demande d'inscription devra être signée par les Présidents des CODERS et CODERS.

Par ailleurs le cout des hébergements, des repas et des frais de déplacement étant très inflationnistes, il est demandé aux stagiaires de respecter scrupuleusement les conditions fixées pour chaque stage. Ex. : ne pas s'appliquer une 1/2 pension avec doublement des frais de transport alors que le stage prévoit la pension complète. En tout état de cause, le CODERS34 remboursera sur la base de la pension complète avec un seul trajet AR.



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

### 3. Relation CODERS34/Clubs de l'Hérault

Les difficultés occasionnées par FFRS360' au niveau des clubs fait apparaitre de plus en plus fréquemment la question : le CODERS, la FFRS, « à quoi ça sert » ?

De nombreux clubs aux animateurs formés qui peuvent donc transmettre eux-mêmes leur savoir à d'éventuels nouveaux postulants, s'interrogent sur le choix de quitter le bateau FFRS et naviguer de leurs propres ailes en souscrivant leur propres assurances.

Le CODERS34 se doit donc de réagir à ce climat délétère en multipliant les contacts et relations avec ses clubs à l'image des Assises du 14 mars 2022 à Pérols.

Aussi, il est décidé de mettre en place prochainement un 1<sup>er</sup> évènement « table ronde » avec l'ensemble des animateurs de l'Hérault pour les activités dont le CODERS34 dispose d'Instructeurs Fédéraux.

NOMBRE ET REPARTITION DES ANIMATEURS DES CLUBS DU CODERS34							
CLUBS	DANSE	GYM	MAC	RANDO	MARCHE NORDIQUE	VELO	TOTAL
34001 RSM	2	5	8	9	2	5	31
34004 AMUCS			3	14			17
34005 ARS	6	7	4	27	7	4	55
34006 ARSEL	1	5	3	17	5		31
34017 RSP	7	5	7	25	6	21	71
34021 RSV	2	1		3			6
34024 ESL	2	5	4	13	3	1	28
34031 DTL	2	6	3	6	4		21
34032 MEF		7		3			10
34033 RCP			5	7	3		15
34035 PSC		1	1	3	1		6
34036 LGM	3			8	5		16
12	25	42	38	135	36	31	307

CLUBS	INSTRUCTEURS		Nbre
34001 – RETRAITE SPORTIVE DE MONTPELLIER	MARX Erick	Activités dansées MAC	1
	PELLE Elisabeth	Activités dansées	1
34017 – RETRAITE SPORTIVE DE PEROLS	FERRERES Alain	Toutes marches MAC	1
34031 – DYNAMIC TEMPS LIBRE	BICOS Maddie	Activités dansées	1



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

Puis suivront la mise en place de tables rondes identiques pour les activités dont le CODERS34 ne dispose pas d'IF en sollicitant l'aide des départements voisins.

Enfin, dès que la FFRS sera prête et le nouveau Système Informatique opérationnel, mise en place d'une table ronde sur FFRS360'.

Participeront en tant que soutient/conseils le trésorier et le secrétaire du CODERS34.

Ces table rondes se feront Club par Club, en fonction des effectifs concernés par activités. Le CODERS34 est conscient de l'importance de cette opération car il y va de sa survie.

Il faudra par ailleurs que la FFRS, concernée elle aussi au 1<sup>er</sup> chef en prenne acte et apporte son soutien financier.

#### **4. Trésorerie (MF Rico)**

2 points à noter :

- insuffisance des subventions permettant de financer le reste à charge des formations. (Voir infra)
- déficit annoncé : 10 189,67 K€

Voir le bilan provisoire au 31 août 2023 en PJ sous réserve d'une erreur d'affectation et d'avoir disposé de toutes les factures.

Au sujet du PSF le CODERS34 avait demandé 1 200€ pour des actions de développement. il n'a été doté que de 500€.

En ce qui concerne l'aide à la formation, il avait demandé 14 000€. Dotation : 1.400 € soit 600€ de moins qu'au titre de l'exercice précédent.

Cette subvention ayant été versée en septembre, elle ne rentre donc pas dans le bilan de l'exercice écoulé.

La politique de développement préconisée par la FFRS est lourdement compromise sauf à creuser les déficits.

#### **5. Assurance**

- Question posée : l'assurance conférée par la Licence FFRS joue t'elle si son titulaire pratique son activité sportive (ou une autre) hors contexte de son Club (Compétition exclue) ? Nous questionnons la FFRS.



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

## **6. Assemblée générale Ordinaire.**

- Elle se tiendra le 30 novembre 2023 à la Maisons Des Sports de l'Hérault.

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

### **Le secrétaire de séance**



**Comité Départemental  
de la Retraite Sportive  
de l'Hérault**

**JL. BRUN**

**samedi 21 octobre 2023**